

Contribution de la Plateforme Perspective 2030 à la Consultation de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable pour le prochain PFDD

Annexe 1: Questionnaire

Veillez répondre aux questions ouvertes ci-dessous. Si vous le souhaitez, vous pouvez éventuellement ajouter un nombre limité d'annexes.

Le questionnaire vise essentiellement à collecter des propositions concrètes que vous souhaitez voir intégrées dans le plan fédéral de Développement durable. Celui-ci doit contribuer à la mise en oeuvre de la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

1. **Sources:** de quoi faut-il tenir compte dans l'établissement du plan (études, documents, évaluations etc.)?
 - Données fiables, actualisées, accessibles et suffisamment désagrégées y compris sexo-spécifiques, d'analyses et d'arguments solides pour que des choix politiques éclairés puissent être faits.
 - Le rapport annuel de l'ONU est une contribution intéressante à cet égard
 - "Gap analysis" commanditée par l'IFDD en 2017: <https://www.sdgs.be/fr/news/ou-en-est-la-belgique-sur-la-voie-de-la-realisation-des-objectifs-de-developpement-durable-sdgs>
 - Le Rapport fédéral de développement durable 2017,
 - Les rapports sur les indicateurs complémentaires au PIB du Bureau fédéral du plan (<http://www.indicators.be/fr/t/BGD/>)
 - Etude du CFDD de 2018 "Les SDGs comme levier pour le changement des politiques"<https://www.frdo-cfdd.be/fr/actualites/etude-les-sdgs-comme-levier-de-changement-des-politiques>
 - le rapport rendu dans le cadre de la Revue nationale volontaire (RNV)
 - les rapports de la société civile publiés sur l'Agenda 2030 : un rapport sur les " Pistes pour la réalisation des objectifs du développement durable ": <http://www.associations21.org/pistes-pour-la-mise-en-oeuvre-des/>
 - Les recommandations de la Plateforme Perspective 2030: <https://www.cncd.be/+pp2030-+>
 - Une étude Point Sud et un premier état des lieux¹ ;
 - les ONG procèdent en permanence à des analyses spécifiques sur des sujets liés aux ODD tels que le rôle de la Banque mondiale, l'huile de palme, l'exploitation minière, le commerce, etc.
 - Rapport du SPF Lutte contre la pauvreté

2. **Obstacles :** quels sont les éventuels obstacles ou difficultés rencontrés par une organisation pour intégrer des Objectifs de développement durable dans son cœur de métier ?
 - Un des premiers obstacles à l'intégration des ODD est le manque de cohérence des politiques publiques, aussi bien entre les différentes compétences qu'entre les niveaux de pouvoir.

¹ <https://www.11.be/wat-doet-11-11-11/item/pistes-voor-de-uitvoering-van-de-duurzame-ontwikkelingsdoelstellingen-in-belgie>; <https://www.cncd.be/etude-point-sud-objectifs-developpement-durable>; <https://www.11.be/artikels/item/een-jaar-sdg-s-wordt-de-wereld-er-beter-van>

- Par ailleurs, les politiques nationale et internationale doivent répondre à des défis communs à tous les pays. La Belgique doit tenir compte du fait que les pays en développement sont plus durement touchés par ces défis mondiaux. Il est donc crucial que la dimension externe de la politique belge soit formellement inscrite dans la réalisation des SDG.
- L'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre, tout comme l'Objectif 8 du Millénaire pour le développement (OMD), menace de devenir le maillon faible de l'Agenda 2030. L'architecture financière internationale se heurte à un certain nombre d'obstacles majeurs : évasion fiscale, subventions aux combustibles fossiles et aux industries non durables, absence de démocratie institutionnelle, non-respect des engagements internationaux tels que la contribution à l'aide publique au développement, etc.
- De plus, comme promis dans l'Agenda de Doha pour le développement, un appel ferme doit être lancé pour mettre en œuvre un agenda commercial basé sur le traitement spécial et différencié.
- L'ONU estime le coût supplémentaire de la réalisation de l'Agenda 2030 à 2500 milliards de dollars. Outre les engagements limités pris lors de la conférence d'Addis-Abeba, il faut une réelle volonté de mobiliser des fonds. Des réformes budgétaires sont nécessaires dans tous les pays, à commencer par la Belgique.
- Nous appelons également le gouvernement belge à revenir sur une trajectoire croissante vers 0,7% du PNB en faveur de l'aide au développement et à limiter l'impact des restrictions budgétaires belges sur la solidarité avec les populations des pays en développement.
- La coopération au développement doit rester axée sur la réduction de la pauvreté et la lutte contre les inégalités.

3. Soutiens : quelles actions l'autorité fédérale pourrait-elle prendre pour stimuler, faciliter et promouvoir l'intégration d'objectifs de développement durable au sein de tous les types d'organisations (plusieurs réponses possibles, mais classées par priorité)?

Le fait d'intégrer une vraie stratégie de participation dans ce Plan Fédéral pour le Développement Durable permettrait à la fois de prendre en compte les points de vue des parties prenantes mais aussi de les sensibiliser aux ODD. Ce implique donc de :

- Mettre en œuvre un processus participatif inclusif impliquant tous les acteurs du développement durable pour participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des ODD. Ceci non seulement en vue de la préparation des rapports à l'ONU, mais aussi dans la mise en œuvre des plans au niveau belge. Nous continuons donc d'appeler à un dialogue permanent. Le rôle social de la société civile doit être reconnu et il faut accroître les financements disponibles et l'implication des organisations de la société civile dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, en Belgique et à l'étranger
- Impliquer tous les différents acteurs de la société civile (organisations non gouvernementales, syndicats, universitaires, médias, etc.) leur offrirait l'opportunité de remplir leur rôle de contrôle. Cela exige une bonne circulation de l'information, de l'ouverture et de la communication. Optimiser les échanges et la coopération entre les différents gouvernements, ministères, administrations et parlements de Belgique.
- Veiller à ce que des mesures soient prises pour garantir un changement de fond. Le rôle de la FRDO en tant qu'organe consultatif officiel dans le domaine du développement durable est

également essentiel pour la consultation, en particulier dans les rapports nationaux volontaires.

- Mettre en place de cadres contraignants pour les entreprises. Le cadre juridique actuel n'est pas ou pas suffisamment en mesure de prévenir les abus ou d'indemniser les victimes. Les multinationales bénéficient d'une protection internationale étendue pour sécuriser leurs investissements (par le biais de traités multilatéraux et bilatéraux contraignants). En revanche, il n'existe pas de réglementation contraignante pour protéger les droits humains les plus fondamentaux des personnes touchées par leurs activités.

En outre, les autorités doivent introduire, dans tous les secteurs, des mécanismes efficaces pour le suivi et l'éradication de l'évolution des inégalités, pour tous les groupes de notre société, quel que soit leur sexe, leur âge, leur origine ou leur lieu de résidence. Il est par ailleurs crucial que la lutte contre les inégalités (internationales, sociales et de genre), qui est une nouveauté apportée par les ODD, soit transversale à toutes les décisions.

4. Initiatives : quelles actions doit prendre l'autorité fédérale dans son propre fonctionnement, ses politiques et sa sphère d'influence pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable et les promouvoir dans la société ?

- Intégrer les SDGs dans les processus de décisions : accords de gouvernement, notes de politiques générales, exercices budgétaires, contrats d'administration, travail des commissions parlementaires, etc.
- Le Plan Fédéral doit intégrer les actions prévues par la SNDD, notamment en garantissant un rapport d'avancement solide sur la mise en œuvre deux fois par législature et en organisant deux fois par législature un forum national pour le développement durable afin de suivre l'état de la mise en œuvre.

L'Agenda 2030 doit être la colonne vertébrale des politiques belges :

Nous demandons donc l'adoption d'une loi spéciale sur le Programme 2030 pour le développement durable qui inscrit en droit belge l'engagement à atteindre les ODD. Concrètement :

- A chaque ministre de décliner dans sa note de politique générale (de façon transparente et harmonisée) la manière dont il/elle va atteindre les SDGs dans son domaine de compétence politique, et notamment la manière dont il va rendre exemplaire son administration en matière de développement durable (marchés publics, politique d'investissements durables, coopération entre administrations,...)
- À chaque ministre de procéder à un examen systématique d'adéquation des dépenses avec le développement durable et de justifier son budget en fonction des ODD afin de présenter un budget général « SDG-proof » qui exclut tout soutien financier public à des activités qui entrent en contradiction avec les ODD chez nous ou ailleurs dans le monde (énergies fossiles, crédits à l'exportation, agrocarburants, etc)
- Aux ministres compétents de lancer un débat national avec l'ensemble de la société civile sur le choix des indicateurs, avec comme point d'orgue l'événement relatif à la réalisation des ODD prévu dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)
- Il convient d'examiner si une politique de développement durable cohérente est réellement appliquée et ne cause de tort à personne (« do no harm »). Pour ce faire, il convient d'envisager une réforme du processus AIR (processus d'analyse d'impact de la réglementation) afin d'ainsi

intégrer les objectifs de développement durable dans le processus d'analyse de l'impact de la réglementation sur le développement durable au niveau interfédéral. Concrètement :

- Toutes mesures prises doivent respecter l'ensemble des traités des droits de l'homme ratifiés par la Belgique, l'universalité du cadre ODD et la solidarité intergénérationnelle.
- Dans un même temps, une vision forte du développement durable doit être véhiculée : donner la priorité à une économie au service d'objectifs sociaux et tenir compte des limites de la planète.
- Les mesures visant à des solutions équitables à long terme doivent être privilégiées, et doivent s'inscrire dans un processus de transformation de la société.

Mettre à disposition les moyens financiers adéquats et nécessaires pour la mise en œuvre des ODD

Les Nations Unies estiment le coût supplémentaire de la réalisation de l'Agenda 2030 à un minimum de 2 500 milliards de dollars. La réalisation de l'Agenda est uniquement possible si une réelle volonté de réforme fiscale est démontrée et si l'on garantit de minimiser les restrictions budgétaires dans les domaines de solidarité avec la population des pays en développement.

En complément à la mobilisation des ressources nationales mise en avant dans le processus de financement du développement (et en particulier dans le plan d'action d'Addis-Abeba, qui passe notamment par le renforcement des capacités fiscales), des moyens financiers conséquents doivent être mis à disposition pour assurer l'atteinte des objectifs de développement durable aussi bien au niveau belge qu'au niveau mondial.

Concrètement:

- La Belgique doit honorer ses engagements financiers internationaux (atteindre le 0,7% d'Aide publique au Développement le plus rapidement possible)
- la Belgique doit mettre en place des mécanismes structurels de lutte contre l'évasion fiscale (rapportage pays par pays et échange automatique d'informations), la fraude fiscale et les fonds vauvour et qu'elle contribue à de plus fortes positions européennes et internationales en la matière
- la Belgique doit développer des sources additionnelles de financement (mettre en œuvre la TTF, taxe sur les billets d'avion, taxe carbone, réallocation des subsides fossiles vers les énergies renouvelables,...

5. **Partenariats** : votre organisation identifie-t-elle d'éventuels partenariats avec d'autres organisations (y compris l'autorité fédérale) permettant l'atteinte des objectifs de développement durable ? Si oui, lesquels?

La plateforme Perspective2030 est une coalition nationale qui cherche à encourager la mise en œuvre du [Programme 2030 pour le développement](#) durable et l'atteinte de l'ensemble des [Objectifs de développement durable](#) en Belgique, dans les politiques internes et extérieures. De par la diversité de ses membres, cette plateforme multipartite traite avec une expertise partagée des différents thèmes centraux de l'Agenda 2030 pour le développement durable. En raison du vaste programme, il est également absolument essentiel qu'il faut continuer à investir dans un large partenariat. Le rôle des organisations impliquées dans le partenariat peut prendre diverses formes, allant du rôle de sentinelle à celui de médiateur ou de coopération dans le renforcement des capacités.

Les partenariats exigent transparence et confiance entre les divers intervenants, y compris le gouvernement. Ce n'est que s'il y a un dialogue ouvert et permanent ainsi que la possibilité d'une consultation plus systématique et opportune avec une réaction et un processus clairs que nous pourrions parler d'un partenariat égal. Un véritable partenariat conduit à des décisions qui sont

soutenues, ce qui contribue à une meilleure mise en œuvre des obligations internationales. Ceci est également reconnu dans l'Agenda 2030.

Le 26 septembre 2018,

La plateforme Perspective2030 est coordonnée par le CNCD-11.11.11 et son homologue 11.11.11, et constituée de Associations21, Oxfam, FOS, Louvain Coopération, UNICEF, Plan Belgique, Protos, Solidarité mondiale, FIAN, Sensoa, Trias, SAW-B, Amnesty, Caritas, Vredeseilanden, Fairtrade Belgium, IEW, Bond Beter Leefmilieu, APERE, WWF, FGTB, CSC, CGSLB, Nederandstalige Vrouwenraad, Monde selon les Femmes, Broederlijke Delen, Médecins du monde, Conseil de la Jeunesse francophone, Vlaamse jeugdraad, Netwerk tegen armoede, Kinderrechten Coalitie